

# Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Date d'émission: 07/04/2011 Date de révision: 16/07/2024 Remplace la version de: 15/03/2023 Version: 2.4

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom commercial : UN1498 Sodium nitrate AGR

 Nom IUPAC
 : sodium nitrate

 N° CE
 : 231-554-3

 N° CAS
 : 7631-99-4

 Numéro d'enregistrement REACH
 : 05-2114118315-59

Code du produit : SONA-00A Formule brute : NaNO3

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : utilisation en laboratoire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

labbox labware s.l. Migjorn, 1 Boîte postale Barcelona (SPAIN) 08338 Premia de Dalt, SPAIN ES

T +34 937 07 79 70, F +34 937 909 532 info@labbox.com, www.labbox.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 937 077 970 (For technical information\_Office Hours) In case of medical emergency phone 112 or to your local emergency number.

Country/AreaOrganisme/SociétéAdresseNuméro d'urgenceCommentaireFranceCentre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris<br/>Hôpital Fernand Widal200 rue du Faubourg Saint-Denis<br/>75475+33 1 40 05 48 48

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Matières solides comburantes, catégorie 3 H272 Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Full text of H and EUH statements: see section 16

# Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :





GHS03 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention

#### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Mentions de danger (CLP) : H272 - Peut aggraver un incendie; comburant.

H319 - Provoque une sévère irritation des veux.

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 - Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Contains no PBT/vPvB substances ≥ 0.1% assessed in accordance with REACH Annex XIII

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant
Nom : Sodium nitrate
N° CAS : 7631-99-4
N° CE : 231-554-3

Nom	Identificateur de produit	%
	N° CAS: 7631-99-4 N° CE: 231-554-3	

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut

confortablement respirer. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si

nécessaire. En cas de malaise consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements

contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si

la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si

l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : Faire boire de l'eau. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir, à cause des

effets corrosifs. Rincer la bouche à l'eau.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut causer des brûlures sévères de la peau et de la cornée.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Sable. Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

#### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'explosion : Peut exploser sous l'effet de la chaleur.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

Protection en cas d'incendie

: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une

protection respiratoire.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence

: Ne pas respirer les poussières. See section 8 of the SDS for more information on personal protective equipment. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Pour les secouristes

Equipement de protection

: Appareil de protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Recueillir le produit répandu.

Procédés de nettoyage

: Recueillir le produit répandu. Balayer ou enlever à la pelle, mettre dans un récipient fermé

pour élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Mesures d'hygiène

: Tenir les récipients fermés.

: Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Protéger de l'humidité.

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Conditions de stockage

: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Lieu de stockage

: Conserver dans un endroit sec. Conserver dans un endroit frais et très bien ventilé. Etiquetage.

Prescriptions particulières concernant l'emballage

: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire.

16/07/2024 (Date de révision) FR (français) 3/12

# Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

#### **DNEL et PNEC**

UN1498 Sodium nitrate AGR (7631-99-4)		
DNEL/DMEL (Travailleurs)		
A long terme - effets systémiques, cutanée	20,8 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	36,7 mg/m³	
DNEL/DMEL (Population générale)	·	
A long terme - effets systémiques,orale	12,5 mg/kg de poids corporel/jour	
A long terme - effets systémiques, inhalation	10,9 mg/m³	
A long terme - effets systémiques, cutanée	12,5 mg/kg de poids corporel/jour	
PNEC (Eau)		
PNEC aqua (eau douce)	0,45 mg/l	
PNEC aqua (eau de mer)	0,045 mg/l	
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	4,5 mg/l	
PNEC (Sédiments)		
PNEC sédiments (eau douce)	0,0195 mg/kg poids sec	
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0223 mg/kg poids sec	
PNEC (Sol)		
PNEC sol	0,000733 mg/kg poids sec	
PNEC (STP)		
PNEC station d'épuration	18 mg/l	

# 8.2. Contrôles de l'exposition

# Contrôles techniques appropriés

# Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

# Équipements de protection individuelle

# Equipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile. EN 374.

#### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:







### Protection des yeux et du visage

# Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection oculaire			
Туре	Champ d'application	Caractéristiques	Norme
		avec protections latérales	EN 166

# Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

#### Protection de la peau

# Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

#### Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374)

Protection des mains					
Туре	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
		6 (> 480 minutes)	cloruro de polivinilo (PVC) - 0.7 mm de espesor del recubrimiento / caucho nitrilo (NBR) - 0.4 mm espesor del recubrimiento / caucho cloropreno (CR) - 0.5 mm de espesor del recubrimiento / caucho butílico (butilo) - 0.7 mm espesor del recubrimiento / elastómero de fluor (FKM) - 0.7 mm de espesor del recubrimiento /		EN ISO 374

# Protection des voies respiratoires

#### Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussière

Protection des voies respiratoires			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque antipoussière	Type P3		EN 143

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

#### **Autres informations:**

La présente fiche de données de sécurité correspond aux conditions spécifiques ayant justifié l'enregistrement de la substance conformément à l'article 17 ou 18 du règlement REACH. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains à l'eau par mesure de précaution.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

: Solide État physique Couleur : blanc. Masse moléculaire : 84,99 g/mol Odeur : inodore. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : 307 °C Point de congélation : Pas disponible Point d'ébullition : Pas disponible : Pas disponible Inflammabilité Limite inférieure d'explosion : Non applicable Limite supérieure d'explosion : Non applicable Point d'éclair : Non applicable

# Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Température d'auto-inflammation : Non applicable Température de décomposition : 380 °C рΗ 7 Temp.: 25 °C pH solution Pas disponible Viscosité, cinématique Non applicable Solubilité Pas disponible Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible Pression de vapeur Pas disponible Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible

Masse volumique : 2,26 g/cm³ Type: 'density'
Densité relative : 2,26 Type: 'relative density'

Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable Taille d'une particule : Pas disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Produit très réactif.

# 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Matières oxydantes.

# 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Agent oxydant. Eau. Aluminium. Métaux. Sulfures (somme totale de disulfure de diméthyle, sulfure de diméthyle et méthyl mercaptan). HYPOCHLORITE EN SOLUTION. Peroxydes organiques.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Vapeurs nitreuses.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

UN1498 Sodium nitrate AGR (7631-99-4)	
DL50 orale rat	≈ 3430 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

pH: 7 Temp.: 25 °C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Légèrement irritant mais classification non pertinente

pH: 7 Temp.: 25 °C

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

# Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé
(exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

UN1498 Sodium nitrate AGR (7631-99-4)		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	≥ 1500 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening	
	Test)	

Danger par aspiration : Non classé

# 11.2. Informations sur les autres dangers

#### **Autres informations**

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et

: Toxique en cas d'ingestion.

symptômes possibles

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

iquë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

(chronique)

UN1498 Sodium nitrate AGR (7631-99-4)	
CL50 - Poisson [1]	6000 mg/l
CL50 - Poisson [2]	4400 mg/l
EC50 - Daphnia [1]	8600 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	1700 mg/l

# 12.2. Persistance et dégradabilité

UN1498 Sodium nitrate AGR (7631-99-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable
SODIUM NITRATE (7631-99-4)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

#### 12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Doit subir un traitement spécial pour satisfaire aux règlements locaux.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

 N° ONU (ADR)
 : UN 1498

 N° ONU (IMDG)
 : UN 1498

 N° ONU (IATA)
 : UN 1498

 N° ONU (ADN)
 : UN 1498

 N° ONU (RID)
 : UN 1498

# 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : NITRATE DE SODIUM
Désignation officielle de transport (IMDG) : NITRATE DE SODIUM

Désignation officielle de transport (IATA) : Sodium nitrate

Désignation officielle de transport (ADN) : NITRATE DE SODIUM Désignation officielle de transport (RID) : NITRATE DE SODIUM

Description document de transport (ADR) : UN 1498 NITRATE DE SODIUM, 5.1, III, (E)
Description document de transport (IMDG) : UN 1498 NITRATE DE SODIUM, 5.1, III

Description document de transport (IATA) : UN 1498 Sodium nitrate, 5.1, III

Description document de transport (ADN) : UN 1498 NITRATE DE SODIUM, 5.1, III
Description document de transport (RID) : UN 1498 NITRATE DE SODIUM, 5.1, III

# 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### **ADR**

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 5.1 Étiquettes de danger (ADR) : 5.1



# IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 5.1 Étiquettes de danger (IMDG) : 5.1



# **IATA**

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 5.1 Étiquettes de danger (IATA) : 5.1



# Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

#### **ADN**

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 5.1 Étiquettes de danger (ADN) 5.1



#### **RID**

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 5.1 Étiquettes de danger (RID) 5.1



# 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : III Groupe d'emballage (IMDG) : 111 Groupe d'emballage (IATA) : 111 Groupe d'emballage (ADN) Ш Groupe d'emballage (RID) Ш

# 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non N° FS (Feu) : F-A N° FS (Déversement) : S-Q

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : O2 Quantités limitées (ADR) : 5kg Quantités exceptées (ADR) : E1

: P002, IBC08, LP02, R001 Instructions d'emballage (ADR)

: B3 Dispositions spéciales d'emballage (ADR) Dispositions relatives à l'emballage en commun : MP10

(ADR)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T1, BK1, BK2

pour vrac (ADR)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP33

conteneurs pour vrac (ADR)

: SGAV Code-citerne (ADR) Dispositions spéciales pour citernes (ADR) TU3 Véhicule pour le transport en citerne ΑT Catégorie de transport (ADR) 3

: VC1, VC2, AP6, AP7 Dispositions spéciales de transport - Vrac (ADR)

CV24 Dispositions spéciales de transport - Chargement,

déchargement et manutention (ADR)

Numéro d'identification du danger (code Kemler)

Panneaux oranges

50 1498

50

: E Code de restriction en tunnels (ADR) Code EAC 1Z

### **Transport maritime**

Dispositions spéciales (IMDG) : 964, 967

#### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

Quantités limitées (IMDG): 5 kgQuantités exceptées (IMDG): E1Instructions d'emballage (IMDG): P002, LP02Instructions d'emballages GRV (IMDG): IBC08Dispositions spéciales GRV (IMDG): B3Instructions pour citernes (IMDG): T1, BK2, BK3

Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) : TP33

Catégorie de chargement (IMDG) : A

Arrimage et manutention (Code IMDG) : SW23

Point d'éclair (IMDG) :

Propriétés et observations (IMDG) : Colourless deliquescent solid. Soluble in water. Mixtures with combustible material are

readily ignited and may burn fiercely. Harmful if swallowed. This substance in the impure

form is known as Chile Saltpetre.

Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo : E1

(IATA)

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Y546 Quantité nette max. pour quantité limitée avion : 10kg

passagers et cargo (IATA)

Instructions d'emballage avion passagers et cargo : 559

(IATA)

Quantité nette max. pour avion passagers et cargo : 25kg

(IATA)

Instructions d'emballage avion cargo seulement : 563

(IATA)

Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : 100kg Code ERG (IATA) : 5L

Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : O2
Quantités limitées (ADN) : 5 kg
Quantités exceptées (ADN) : E1
Transport admis (ADN) : B
Equipement exigé (ADN) : PP
Dispositions avant le chargement (ADN) : LO04
Disposition pour le transport en vrac (ADN) : CO02
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

Exigences supplémentaires/Observations (ADN) : CO02 and LO04 apply only when this substance is carried in bulk or without packaging

**Transport ferroviaire** 

Code de classification (RID) : O2
Quantités limitées (RID) : 5kg
Quantités exceptées (RID) : E1

Instructions d'emballage (RID) : P002, IBC08, LP02, R001

Dispositions spéciales d'emballage (RID) : B3 Dispositions particulières relatives à l'emballage en : MP10

commun (RID)

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs : T1, BK1, BK2

pour vrac (RID)

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et : TP33

conteneurs pour vrac (RID)

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : SGAV
Dispositions spéciales pour les citernes RID (RID) : TU3
Catégorie de transport (RID) : 3

Dispositions spéciales de transport - Vrac (RID) : VC1, VC2, AP6, AP7

Dispositions spéciales de transport - Chargement, : CW24

déchargement et manutention (RID)

Colis express (RID) : CE11 Numéro d'identification du danger (RID) : 50

16/07/2024 (Date de révision) FR (français) 10/12

#### Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations UE

#### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

#### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

UN1498 Sodium nitrate AGR n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

#### Liste candidate REACH (SVHC)

UN1498 Sodium nitrate AGR n'est pas sur la liste Candidate REACH

#### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

UN1498 Sodium nitrate AGR n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

#### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

UN1498 Sodium nitrate AGR n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

{0} is not subject to REGULATION (EU) No 1005/2009 OF THE EUROPEAN PARLIAMENT AND OF THE COUNCIL of 16 September 2009 on substances that deplete the ozone layer.

#### Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Contains no substance subject to the COUNCIL REGULATION (EC) No 428/2009 of 5 May 2009 setting up a Community regime for the control of exports, transfer, brokering and transit of dual-use items.

#### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

## **Directives nationales**

## **Allemagne**

Classe de danger pour l'eau (WGK) Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV).

: This product is subject to ChemVerbotsV Annex 2 Entry 2. The following requirement must be observed: Basic requirements for the implementation of the submission (according to § 8 paragraph 1, 3 and 4).

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

: Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

#### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen SZW-lijst van mutagene stoffen NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

La substance n'est pas listéeLa substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

: La substance n'est pas listée

16/07/2024 (Date de révision) FR (français) 11/12

# Fiche de données de sécurité

according to the REACH Regulation (EC) 1907/2006 amended by Regulation (EU) 2020/878

#### **Danemark**

Réglementations nationales danoises : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.